

PROVINCE DE QUÉBEC

**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE**

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par la soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance extraordinaire du 7 mars 2017, le conseil municipal a adopté le règlement suivant :

Règlement no 296-2017 décrétant un emprunt et des dépenses de 2 020 555 \$ relatif à des travaux de réfection à l'aréna de Saint-Isidore.

Suite à l'approbation au montant de 1 932 470 \$ par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire en date du 20 avril 2017, ce règlement est entré en vigueur, conformément à l'article 1061 du code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

Une copie de ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 128 route Coulombe, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce vingt-quatrième (24^e) jour du mois d'avril deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Louise Trachy, directrice générale et secrétaire-trésorière, résidant à Sainte-Marie certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le vingt-quatrième (24^e) jour du mois d'avril 2017, à chacun des endroits habituels déterminés par le conseil municipal, soit à l'église et à l'aréna.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce vingt-quatrième (24^e) jour d'avril deux mille dix-sept (2017).

Louise Trachy,
Directrice générale et secrétaire-trésorière